**Future école à L’Île-des-Sœurs**

**Questions-réponses**

**Quelle est la superficie totale du parc de la Fontaine ?**

La superficie du parc de la Fontaine est de 4,3 hectares.

**Selon le concept étudié, quelle superficie occupera l’école dans le parc de la Fontaine ?**

Le bâtiment et la cour d’école n’occuperaient qu’environ 0,4 hectare, soit un peu moins de 10 % de la superficie totale du parc.

En outre, l’école serait construite sur le terrain de stationnement asphalté actuel et l’enclos à chiens, ne détruisant aucunement les espaces verts du parc actuel. Les citoyens pourraient donc à utiliser les installations du parc.

**Qu’est‐ce qu’une école de marcheurs ?**

Pour les élèves de première à sixième année, c’est une école à distance de marche. Cela élimine donc le transport par autobus scolaire, sauf pour les enfants de niveau maternel. 3

**Quel est le montant de la vente du terrain à la Commission scolaire ?**

La Ville doit offrir un terrain à la Commission scolaire pour réaliser le projet d’une école. Pour sa part, le Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport a octroyé un montant de 10,5 millions de dollars pour la construction de l’école primaire de L’Île‐des‐Soeurs. Cet argent ne peut servir à l’achat d’un terrain.

**Quels sont les avantages à construire l’école dans le parc de la Fontaine ? Quels sont les bénéfices pour les enfants et les familles ?**

Les principaux avantages‐bénéfices sont les suivants :

• de nombreuses familles habitent à proximité du parc de la Fontaine ;

• l’arrondissement de Verdun est propriétaire du terrain : les contribuables n’auraient donc pas à payer plus de taxes foncières pour financer ce projet ;

• le terrain est disponible à court terme, répondant ainsi au besoin pour les familles du quartier;

• l’environnement du parc est propice à favoriser l’instruction des enfants.

**Où les employés de l’école/utilisateurs du parc se stationneraient‐ils ?**

Les espaces de stationnement seraient intégrés au bâtiment de l’école.

**Combien d’autobus scolaires circuleraient dans les rues avoisinantes, matin et soir ?**

La Commission scolaire Marguerite‐Bourgeoys prévoit l’utilisation de quelques autobus scolaires essentiellement pour les enfants qui fréquenteraient les trois classes de niveau maternel.

**Quelle serait la principale mesure pour bien gérer la circulation des véhicules ?**

L’entrée véhiculaire serait aménagée du côté du boulevard de L’Île‐des‐Soeurs. La circulation vers et à partir de l’école ne se ferait donc plus par la rue Berlioz, tel que projeté initialement.

**Quelles sont les autres moyens proposés pour bonifier le projet ?**

On propose de fermer définitivement la rue Place de la Fontaine pour permettre d’agrandir la superficie du parc.

Un parc école serait ainsi créé : les aires de jeux désuètes du parc seraient remplacées et aménagées dans la cour d’école ; ils seraient accessibles à tous les citoyens, à l’extérieur des heures scolaires. De plus, une aire de jeux pour les enfants d’âge préscolaire serait aménagée à l’extérieur du parc école. 4 Il est aussi proposé de démolir le chalet pour faire place à des vestiaires pouvant être utilisés par les élèves, durant les jours de classe, et les utilisateurs de la piscine, durant l’été.

Le toit de l’école serait végétalisé afin de permettre aux résidants qui ont une vue sur le toit, de percevoir une continuité de l’espace vert. De plus, les arbres affectés par la construction seraient relocalisés ou remplacés. À la fin de la construction de l’école, le parc de la Fontaine compterait un nombre supérieur d’arbres.

**Est‐ce que les équipements de jeux seraient enlevés dans le parc de la Fontaine pour y construire l’école ?**

Seules les aires de jeux désuètes utilisées par les enfants seraient enlevées pour faire place à de nouveaux équipements plus modernes qui seraient aménagés dans la cour d’école. À l’extérieur des heures de classe, tous les jeunes et moins jeunes pourraient les utiliser. De plus, une aire de jeux pour les enfants d’âge 0‐6 ans serait aménagée dans le parc à l’extérieur de la cour d’école afin que les enfants d’âge préscolaire puissent jouer dans le parc.

**Est‐ce que les tennis seraient déplacés ?**

Non.

**Est‐ce que l’aire d’exercice de chiens serait déplacée ? Si oui, où serait‐elle relocalisée ?**

Oui, il est proposé de la réaménager à l’autre extrémité du parc, près des boulevards René‐Lévesque et de L’Île‐des‐Soeurs.

**Est‐ce que le terrain de l’école serait clôturé ?**

Non.

**Est‐ce que la cour de l’école serait clôturée ?**

Oui. La clôture sera en fer ornemental.

**Les citoyens pourraient‐ils continuer à utiliser le parc de la Fontaine, ses installations sportives et ses multiples équipements de jeux pendant les heures de classe ?**

Oui, à l’exception des équipements de jeux pour enfants 6‐12 ans. Une aire de jeux pour enfants de 0‐6 ans serait aménagée dans le parc à l’extérieur de la cour d’école. 5

**Où pourrais‐je stationner mon véhicule si je désire aller à la piscine ou au tennis ?**

Dans les rues et dans le stationnement de l’école à l’extérieur des heures d’ouverture de cette dernière.

**Est‐ce que les installations de l’école seraient disponibles pour des activités de loisirs ?**

Oui, c’est une condition de l’arrondissement de Verdun qui compte signer une entente à cette fin avec la Commission scolaire Marguerite‐Bourgeoys.

**Est‐ce qu’un agrandissement de cette nouvelle école serait possible ou non ?**

Non, car l’arrondissement adopterait un zonage parcellaire et imposera une servitude de non construction.